



REÇU

LE 07 SEP. 2017



Rapport d'analyse Page 1 / 2
 Edité le : 28/08/2017

MAIRIE DE SAINT ANDRE D'OLERARGUES

MAIRIE DE SAINT ANDRE D'OLERARGUES
 30330 ST ANDRE D'OLERARGUES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac. fr) sont identifiés par ().**

Identification dossier:	LSE17-125730	Analyse demandée par :	ARS DT DU GARD
Identification échantillon :	LSE1708-447 43-1	N° Prélèvement :	00109945
N° Analyse :	00111078	Nature:	Eau de distribution
Point de Surveillance :	LA BEGUDE	Code PSV :	0000000556
Dept et commune :	30 SAINT ANDRE D'OLERARGUES		
UGE:	0133 - SAINT ANDRE D'OLERARGUES		
Type d'eau:	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite:	D1	Type Analyse :	ND1
Nom de l'exploitant:	SAUR, AGENCE DE MONTELMAR CHEMIN DE LA FONDERIE BP 137 30330 SAINT ANDRE D'OLERARGUES		
Nom de l'installation :	LA BEGUDE	Type :	UDI
Prélèvement:	Réceptionné le 23/08/2017 à 16h26 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BANDURA Julie Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		
		Code :	000497
		Motif du prélèvement :	CS

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 23/08/2017 à 18h48

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Observations sur le terrain							
Nébulosité	30ND1	SOLEIL	-	Observation visuelle			
Nébulosité de la veille	30ND1	SOLEIL	-	Observation visuelle			
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	30ND1	21.8	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		#
pH sur le terrain	30ND1	7.5	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Chlore libre sur le terrain	30ND1	0.10	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	30ND1	0.11	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Analyses microbiologiques								
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PC A) (**)	30ND1	100	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	30ND1	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	30ND1	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Escherichia coli (**)	30ND1	< 1	UFC/100ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	30ND1	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Spores de micro-organismes anaérobies sulfite-réducteurs (**)	30ND1	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	#
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect de l'eau	30ND1	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	30ND1	0 Chlore	-	Qualitative				
Saveur	30ND1	0 Chlore	-	Qualitative				
Couleur apparente (eau brute)	30ND1	<5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887			15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	30ND1	<5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887			#
Couleur	30ND1	0	-	Qualitative				
Turbidité	30ND1	0.21	NFU	Néphélogéométrie	NF EN ISO 7027			2 #
Analyses physicochimiques								
Analyses physicochimiques de base								
pH	30ND1	7.66	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5	9 #
Température de mesure du pH	30ND1	21.2	- c					
Conductivité électrique brute à 25°C	30ND1	509	µSerin	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
Cations								
Ammonium	30ND1	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10	#

30ND1

ANALYSE (ND1) EAU DE DISTRIBUTION (ARS30-2015)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par le décret 2001-1220 du 20/12/2001 modifié pour les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres analysés.

Jean-Christophe DOLIVEIRA
Directeur Qualité

